ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 26527

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les élections présidentielles au Zimbabwe dont le second tour a eu lieu le 27 juin 2008. La répression violente de l'opposition par le régime du président sortant Robert Mugabe a conduit le candidat du Mouvement pour le changement démocratique, Nelson Chamisa, à se retirer du scrutin et à se réfugier à l'ambassade des Pays-Bas. Malgré cette défection et les violences, les élections ont été validées. De son côté, le Conseil de sécurité des Nations Unies a critiqué très fortement le déroulement du scrutin et la politique violente du régime de Mugabe. Il lui demande de préciser la position de la France sur ce sujet délicat.

Texte de la réponse

Le premier tour des élections générales (législatives, présidentielles et locales), qui s'est tenu le 29 mars 2008 s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes, notamment grâce à l'action de la société civile (Zimbabwe élection support Network), mais aussi au travail de fond effectué par la médiation de la SADC conduite par le président sud-africain Thabo Mbeki. L'annonce, le 3 avril suivant, de la victoire de l'opposition - Mouvement pour le changement démocratique (MDC) de Morgan Tsvangirai - aux élections législatives a très rapidement déclenché une campagne d'intimidations et de violences orchestrée par les « durs » de l'entourage du président Mugabe (« les 54 »). Le caractère extrême de cette campagne, menée par le pouvoir, a conduit le chef de l'opposition, M. Tsvangirai, à renoncer à sa candidature quelques jours avant le scrutin et à se réfugier temporairement à l'ambassade des Pays-Bas. En réaction, la communauté internationale, notamment le secrétaire général des Nations unies, a demandé le report du second tour, afin de permettre au scrutin de se tenir dans des conditions acceptables. Ces appels sont restés sans effet. La « consultation » s'est tenue le 27 juin, sous la menace, et Robert Mugabe, seul candidat, a été réélu avec plus de 85 % des voix et investi le 29 juin. Les réactions de la communauté internationale, notamment de la France au sein des différentes instances auxquelles elle est partie, ont été très vives face à ce simulacre d'élection. L'UE a dénié toute légitimité au scrutin du 27 juin, a réitéré son appel à la fin des violences, a rappelé la nécessité de respecter la volonté populaire telle qu'elle s'est exprimée le 29 mars et a pris un premier train de mesures (extension de la liste des personnes sanctionnées). Pour sa part, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté, le 23 juin, à l'unanimité, une déclaration très ferme. Toutefois, lorsqu'il a tenté de faire voter une résolution, il s'est heurté, le 11 juillet, à un double veto de la Russie et de la Chine. Le G8, réuni en Sommet le 8 juillet, a adopté une déclaration refusant de légitimer le scrutin et indiquant la disponibilité du groupe à prendre des mesures, y compris financières, contre les responsables des violences. Cette pression internationale a permis au médiateur, l'ancien président d'Afrique du Sud Thabo Mbeki, de convaincre les parties de se mettre d'accord sur la formation d'un gouvernement d'union nationale recommandé par l'UA lors de son sommet de Sharm El Scheikh le 1er juillet. Les parties ont signé un accord politique à cette fin le 15 septembre 2008. Toutefois, la difficulté pour deux ennemis historiques de parvenir à un compromis, notamment sur la répartition des portefeuilles ministériels les plus sensibles (intérieur et finances, en particulier), et l'interruption temporaire de la médiation du président Mbeki (suite à sa démission de ses fonctions de Président de la République sud-africaine le

21 septembre), ont mis l'accord du 15 septembre en péril. La réactivation par la SADC de la mission africaine de M. Habo Mbeki le 2 octobre a conduit la présidence française du Conseil de l'Union européenne à publier une déclaration afin de soutenir cette dynamique et de hâter la formation d'un gouvernement d'union nationale, à même de rétablir l'état de droit et d'engager le pays vers un redressement économique et social durable. Les développements à la mi-octobre ne sont guère encourageants et font craindre un retour au statu quo ante. Les ministres des affaires étrangères de l'UE ont donc fermement rappelé leurs attentes d'un respect de la volonté populaire telle qu'elle a pu s'exprimer le 29 mars, lors du CAGRE du 13 octobre 2008.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26527
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5523
Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9525